



La sous-direction des activités scientifiques, culturelles et sportives est chargée de :

- Promouvoir et développer les activités scientifique et culturelles au sein de l'université, au profit des étudiants,
 - Mettre en œuvre les activités de loisirs,
- Soutenir les activités sportives dans la cadre du sport universitaire,
 - Mener des activités d'action sociale au profit des personnels de l'université.

Elle comprend les services suivants :

- le service des activités scientifiques et culturelles,
- le service des activités sportives et de loisirs.

